

## - Taxe de séjour -



## - Tourist Tax -

## Chers visiteurs.

Vous êtes accueillis dans l'un des hébergements de notre territoire et nous vous souhaitons un agréable séjour chez nous !

## POURQUOI UNE TAXE DE SÉJOUR ?

Créée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est une ressource dédiée au tourisme qui permet d'améliorer l'attractivité du territoire et de favoriser l'émergence de nouveaux projets touristiques. Elle est applicable toute l'année, sur les 30 communes du territoire et pour tous les types d'hébergements.

## Dear Guest,

You are welcomed in one of ours territory's accomodations and we wish you a very nice stay !

## WHY A TOURIST TAX ?

*Created by the law from April 13th, 1910, the tourist tax is intended to contribute to the development and promotion of tourism through French municipalities. It is used all year long through the territory and for all kinds of accommodations.*

## CATÉGORIES DES HÉBERGEMENTS EN ÉTOILES

ACCOMMODATION CATEGORIES IN STARS

## Palaces - luxury hotels

## Classement

Tourist ranking

## Tarifs / Prices

par personne et par nuit

4 €

## Hotels, résidences de tourisme, meublés de tourisme

Hotels, holiday residences, furnished of tourism

\*\*\*\*\*

3 €

\*\*\*\*

1,50 €

\*\*\*

1,28 €

ainsi que les villages vacances \*\*\*\* et \*\*\*\*\* (and holiday villages \*\*\*\* and \*\*\*\*\*)

\*\*

0,89 €

ainsi que les villages vacances \*. \*\* et \*\*\* (and holiday villages \* and \*\* and \*\*\*)

\*

0,78 €

## Terrains de camping et terrains de caravaneage

Campsites

\*\*\*\*\*

0,45 €

\*\*\*\*

\*\*\*

ainsi que les ports de plaisance (Yacht Harbour)

\* et \*\*

0,22 €

## Chambres d'hôtes (guest house)

0,78 €

## Hébergements en attente de classement ou sans classement

Accommodation for unranked or awaiting ranking accomodation

\* du prix de la nuitée + part départementale de 10 % dans la limite du tarif le plus élevé votée par la collectivité

\* of the price per night + 10% going to the department, within the limit of the highest rate voted by the community

5% \*

## CONDITIONS D'EXONERATION

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans les communes concernées
- Les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil communautaire de 5€ par nuit quel que soit le nombre de personnes

Besoin de faire le plein d'idées pour visiter notre territoire ?  
N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer.

## TAX EXEMPTION

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 5 € per a night regardless of the number of occupants



Need to have more ideas to visit our territory ?  
Don't hesitate to contact us or to meet us.



## OFFICE DE TOURISME

taxedesejour@coeurdeloire.fr  
03 86 28 11 85

bourgogne-coeurdeloire.fr

@Bourgogne.Coeurdeloir.Tourisme  
bourgognecoerdeloir

BOURGOGNE  
COEUR DE LOIRE